

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille dix-neuf,
le 2 avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des Ajoncs de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 MARS 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 AVRIL 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°58-2019 – FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS SCOLAIRES (404)

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 5 mars 2019, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le projet de Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Transports Scolaires.

Le projet de budget et une note de présentation des Budgets Primitifs 2019 ont été adressés aux conseillers communautaires.

En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Reste à réaliser 2018	Propositions nouvelles	BP 2019
Écritures réelles			
011 Charges à caractère général		1 391 309,00	1 391 309,00
012 Charges de personnel		70 000,00	70 000,00
65 Autres charges de gestion courante		4 000,00	4 000,00
67 Charges exceptionnelles		1 000,00	1 000,00
Sous-total écriture réelles	0,00	1 466 309,00	1 466 309,00
Écritures d'ordre ou sans réalisation			
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		340,00	340,00
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	340,00	340,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	0,00	1 466 649,00	1 466 649,00

Recettes de fonctionnement	Reste à réaliser 2018	Propositions nouvelles	BP 2019
Ecritures réelles			
70 Produits du service des domaines		177 649,98	177 649,98
74 Subventions d'exploitation		1 245 000,00	1 245 000,00
77 Produits exceptionnels			0,00
Sous-total écriture réelles	0,00	1 422 649,98	1 422 649,98
Ecritures d'ordre ou sans réalisation			
002 Résultat reporté *		43 999,02	43 999,02
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	43 999,02	43 999,02
TOTAL Recettes de fonctionnement	0,00	1 466 649,00	1 466 649,00

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser 2018	Propositions nouvelles	BP 2019
Ecritures réelles			
20 Immobilisations incorporelles		3 000,00	3 000,00
21 immobilisations corporelles		3 809,96	3 809,96
Sous-total écriture réelles	0,00	6 809,96	6 809,96
TOTAL Dépenses d'investissement	0,00	6 809,96	6 809,96

Recettes d'investissement	Reste à réaliser 2018	Propositions nouvelles	BP 2019
Ecritures d'ordre ou sans réalisation			
001 Solde d'exécution reporté *		6 469,96	6 469,96
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		340,00	340,00
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	6 809,96	6 809,96
TOTAL Recettes d'investissement	0,00	6 809,96	6 809,96

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Transports Scolaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/19
Le Président,

